Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1480

Rubrik: Courrier

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Espérance de vie des femmes

Un article de *Domaine Public* du 15 juin 2001 consacré à l'évolution de l'espérance de vie a retenu mon attention et m'a étonné. Dans ce texte, vous affirmez que l'Office fédéral de la statistique confirme les chiffres calculés récemment par la Caisse fédérale d'assurance. Or ce n'est pas le cas. Nos chiffres concernant le passé ne montrent pas une diminution de l'espérance de vie à 65 ans des femmes mais une augmentation. Voici quelques précisions.

Nos calculs montrent qu'entre 1990 et 1999 (2000 n'est pas encore disponible), l'espérance de vie à 65 ans des femmes est passée de 19,4 ans à 20,6 ans, soit une augmentation sensible. Pour le futur, dans le cadre des scénarios de l'évolution démographique de la Suisse pour la période 2000-2060, nous avons préparé quatre hypothèses de mortalité pour les femmes et les hommes. Ces hypothèses prévoient toutes que l'espérance de vie à 65 ans des femmes et des hommes va continuer d'augmenter ces prochaines années. Pour différentes raisons, nous prévoyons cependant que cette augmentation sera moins forte que celle que nous avons enregistrée ces dernières années.

Les différences entre nos calculs et ceux de la Caisse fédérale d'assurance me surprennent. Ce que je peux dire, c'est que nos calculs sont basés sur l'ensemble des décès enregistrés en Suisse et que ceux de la Caisse fédérale ne prennent en compte que ceux concernant ses membres. Je me demande si cette population est représentative de la population totale.

Franchement, j'en doute, car je me demande combien de décès de femmes de plus de 65 ans cette Caisse de pension enregistre chaque année.

Stéphane Cotter
Chef de la section
de l'évolution de la population
Office fédéral de la statstique

L'argent du beurre

«Nous réduisons vos impôts». Par cette alléchante proposition formulée la semaine dernière par voie d'annonces dans la presse, les radicaux suisses invitaient le public à débattre en direct sur l'Internet avec leur nouveau président et la conseillère nationale schwytzoise Lalive d'Epinay.

Le thème a sans conteste les faveurs de l'électorat et, dans la course aux cadeaux fiscaux, le parti radical craint d'être en retard sur ses cousins démocrates du centre. Mais cet électorat, qui par ailleurs commence à ressentir les effets négatifs des économies réalisées dans les secteurs de la santé et de la formation notamment, devra bien se réveiller un jour. Les infirmières et les médecins hospitaliers tirent la sonnette d'alarme; dans plusieurs cantons, les effectifs d'enseignants sont insuffisants pour assurer la prochaine rentrée scolaire. Les cadeaux pourraient bien se révéler empoisonnés. Tant il est vrai qu'on ne peut durablement revendiquer le beurre et l'argent du beurre. *jd*

Vatican et Saint-Siège

Dans DP 1477 («l'ONU, vu par le Conseil fédéral»), l'auteur (ag) remarque que le Conseil fédéral désigne par «Saint-Siège» l'Etat du Vatican dont le chef temporel est le pape (ou plutôt l'inverse!).

Il y a toutefois bien deux entités différentes. D'une part, le Saint-Siège, organe dirigeant de la communauté religieuse Eglise catholique romaine. Il s'agit du pape, chef spirituel, et, subsidiairement, de son administration, la curie romaine. En qualité de partie à des conventions internationales (en concordat principalement), le Saint-Siège est sujet de droit international public, indépendamment de tout territoire et de toute souveraineté étatique. Entre la fin des Etats pontificaux (1870) et la création de la Cité du Vatican (1929), le Saint-Siège a en effet continué à être un sujet de droit international public.

D'autre part, il y a la Cité du Vatican, un quasi-Etat créé par les accords de Latran en 1929 et dont le chef temporel est le pape. N'ayant ni véritable territoire, ni véritable population, la Cité du Vatican n'est pas un «vrai» Etat, même si son chef, le pape, est reçu comme chef d'Etat lors de ses (trop) nombreux voyages aux quatre coins du monde.

Les nonces apostoliques sont les délégués, ambassadeurs du Saint-Siège. Ainsi, la nonciature à Berne a été rétablie en 1922 à un moment où il n'y avait plus d'Etats pontificaux et pas encore de Cité du Vatican. Dès lors, paradoxalement, ce n'est pas le statut du chef temporel du (quasi) Etat «Cité du Vatican» du pape qui est à la source des nonciatures, aujourd'hui.

Philippe Gardaz, Lausanne

Solutions jurassiennes

DP a apporté d'intéressantes informations sur les expériences et évalutaitons en cours sur l'aide aux toxicomanes.

Permettez-moi de vous signaler qu'aux confins de la Suisse romande, une petite région – Le Jura bernois – a déjà organisé un service «polyvalent», chargé de répondre à certains des besoins recensés en la matière.

Une consultation médicale a été assumée jusqu'à ce jour par un médecin délégué par la clinique psychiatrique de Bellelay. Le Conseil de fondation de l'institution (15 membres bénévoles) est représentatif des divers milieux concernés par le problème (médecins, pharmaciens, infirmières, assistants sociaux, policiers, associations d'entraide, mandataires politiques)... le milieu des trafiquants étant évidemment banni.

Contact Jura Bernois, qui a son siège à Tavannes, se limite médicalement à la prescription de méthadone. A quelques encablures, Bienne (bilingue) a un centre disposant des autorisations requises pour la distribution contrôlée d'héroïne. Mais il serait naïf de croire que tout est résolu !

Frederic Graf, Moutier